

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 12 Mars 2018**

**Objet**

**Appel à  
subvention au  
Département de  
Gironde pour le  
financement  
intercommunal du  
plan de gestion  
du Parc des  
Coteaux sur les  
actions sous  
maîtrise  
d'ouvrage Ville de  
Floirac. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (1 à 7), M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL (1 à 8 et 10 à 11), Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme C. LACUEY (8 à 11) à M. J-J. PUYOBRAU  
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON  
Mme BONNAL (9) à Mme COLLIN - M. RAIMI à M. DANDY  
Mme FEURTET à M. ROBERT**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

32

**Mme Liliane REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de gestion du parc des Coteaux est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

La synthèse des études, dont la restitution publique s'est faite le 05 décembre 2017, propose un plan d'action pluriannuel 2018-2020 sur plusieurs échelles d'actions. Les actions communes aux 4 villes seront traitées à l'échelle intercommunale par le GIP-GPV (projet d'éco-pâturage, création d'un site web, ...). Les actions locales seront traitées sous maîtrise d'ouvrage de chacune des villes.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans le plan de gestion sont : la plantation et taille d'arbres, la création et surcreusement de mares temporaires, la création de clairière, la gestion des corridors écologiques, la pose de nichoirs et des aménagements de cavité, d'une part, la mise en place d'outils de revalorisation des déchets verts produits par les services municipaux d'autre part.

Le Conseil Municipal, par sa délibération 180205-08 du 05 février 2018, a autorisé l'inscription du domaine forestier de la Burthe et la partie publique du Fil vert « Phase 1 » au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de Gironde. A ce titre, ces espaces peuvent maintenant bénéficier d'un soutien par le département dans les domaines de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

En parallèle à la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement « Plan de gestion Parc des coteaux », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil départemental pour valider le montage financier de l'opération sur la période 2018-2020.

Le plan de financement est détaillé sur l'annexe « Plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux – Tableau de financement 2 – Mise en œuvre du plan d'actions – MO VILLES ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement du 19 février 2018 ;

Où le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pluriannuelle d'un montant de 10500 € pour 2018 ; 4500 € pour 2019 ; 4500 € pour 2020 auprès du Conseil départemental de la Gironde, au titre des opérations opérationnelles du plan de gestion du Parc des coteaux mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 13 mars 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	